

AVIS DE PUBLICATION

Le 23 octobre 2019, le Conseil communal a arrêté **une redevance communale sur l'inscription et l'utilisation des services des bibliothèques communales pour les exercices 2020 à 2025.**

Ce règlement redevance a été approuvé par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 3 décembre 2019.

Le texte de ce règlement est déposé à l'examen du public, au Secrétariat communal, rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY.

Fait à Blegny, le - 9 DEC. 2019

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,

Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,

Marc BOLLAND